



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 24 mars 2020

Monsieur Marc Guillaume
Secrétaire général du gouvernement

Monsieur le Secrétaire général du gouvernement

Le Premier ministre a pris la décision de reporter au 1er janvier de l'année 2021 toutes les réformes initiées au titre de l'Organisation Territoriale de l'État qui devaient entrer en vigueur à partir du mois de juin 2020.

La CGT vous demande que cette décision fasse l'objet d'une confirmation officielle à l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels des ministères concernés et aux membres des CTC et CHSCT des Directions Départementales Interministérielles.

A l'évidence, la crise sanitaire qui frappe le pays pose la question de la mise en œuvre d'une toute autre politique s'agissant notamment des contenus et des finalités des politiques publiques, de l'organisation et du maillage territorial des services publics, des moyens budgétaires devant être alloués, des nécessaires créations d'emplois.

C'est pourquoi la CGT réitère aujourd'hui son opposition aux réformes initiées dont elle demande toujours le retrait.

C'est aussi pourquoi la CGT réitère son entière disponibilité pour que, le moment venu, tous les enseignements soient tirés de la crise sanitaire et en tirer toutes les conséquences quant au nécessaire renforcement des services publics et à la mise en œuvre d'une autre politique dans la fonction publique.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général du gouvernement, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Union Fédérale des Syndicats de l'État CGT
Christophe Delecourt